

Réunion du 10 avril 2017 à 21 heures

Convocation en date du 04 avril 2017.

Sont présents :

M. BECARD Nicolas, M. BILLEPINTE Thierry, Mme CAMICAS Anne-Marie, M. DUCOURNAU Marc, M. FAUQUÉ Olivier, Mme GAYRIN Laure, M. GOMINON Jean-Marc, M. HARDUYA Franck, M. LABORDE Patrick, M. PAGES Lilian.

Absente excusée : Mme LACASSIN Dominique

Secrétaire de séance : Mme CAMICAS Anne-Marie.

Le quart d'heure citoyen étant écoulé sans que personne ne se présente, la réunion débute à 21 heures 15.

Le procès-verbal de la réunion du 20 mars 2017 est lu, approuvé et signé par tous les conseillers présents.

BUDGET PRIMITIF 2017

La section fonctionnement du budget primitif présente des dépenses à hauteur de 174 389 € et des recettes pour un montant de 204 357 € d'où un dégagement de 29 968 €.

La section investissement du budget primitif présente un déficit de 34 468 €.

Les fonds propres restent à 107 468 €.

Le budget primitif 2017 est voté par les membres présents du conseil municipal, à l'unanimité.

Les membres présents du conseil municipal, à l'unanimité, votent le maintien des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 à l'identique de 2016, soit :

pour la taxe d'habitation	17,96 %
pour la taxe foncière (bâti)	18,52 %
pour la taxe foncière (non bâti)	115,75 %

CHEMINS RURAUX

Conformément à l'article R161-25 et suivants, du code rural et de la pêche maritime, il convient de nommer un commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux ;

Après en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal, à l'unanimité, choisissent M. PITOUX Frédéric (brigadier de la réserve opérationnelle de la gendarmerie du Gers) dans la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour l'année 2017, liste établie par les membres de la commission départementale des services de la Préfecture du Gers.

- décident après consultation des services compétents et afin de pouvoir couvrir les frais afférents à cette opération, de vendre le m2 de chemin rural à 0,10 €

- décident que les frais de géomètre, droits, taxes et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acheteur.

ZONES DÉFAVORISÉES

Notre commune bénéficie aujourd'hui d'une reconnaissance de ses handicaps naturels, au sein de la Zone Défavorisée Simple, acquise à l'issue de plusieurs étapes au cours de années 1970-1980.

Ces handicaps structurels sont des freins majeurs à la rentabilité et à la durabilité des exploitations agricoles sur notre territoire.

Des niveaux de compensation appropriés sont indispensables : attribution des Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels, majoration des aides à l'installation et priorité pour l'accès aux aides à l'investissement.

Dans le cadre du règlement européen n° 1305 / 2013 relatif au Développement Rural, la révision de ce zonage a été initiée par le Ministère de l'Agriculture.

Considérant les données de la carte Nouvelles Zones Soumises à Contraintes Naturelles et Spécifiques communiquées par le Ministère de l'Agriculture le 07 mars 2017, notre commune apparaît toujours exclue du zonage.

Après en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal, à l'unanimité,

- considèrent que les contraintes effectivement présentes sur notre commune n'ont pas été prises en compte à leur juste niveau.
- Demandent une réévaluation du classement de notre commune au titre des Zones Soumises à Contraintes Spécifiques.
- Réaffirment l'importance de la reconnaissance des contraintes naturelles et spécifiques présentes sur notre commune
- Rappelent que cette reconnaissance constitue un élément essentiel pour le maintien d'une activité agricole sur notre territoire afin de préserver l'attractivité de notre commune rurale.

TRAVAUX

Les travaux du parvis de l'église de Lapujolle se feront en septembre après l'implantation de l'ossuaire prévu en juin et les derniers aménagements du cimetière.

Tous les autres travaux se feront avant le mois de juillet de préférence, suivant les disponibilités des artisans.

COMMUNAUTÉ de COMMUNES

① Commission Enfance-Jeunesse

✧ Résultat du CDEN et sectorisation

Par courrier du DASEN, nous avons la confirmation de la fermeture des écoles de Termes d'Armagnac et de Cahuzac sur Adour.

Après divers échanges, la commission propose au conseil communautaire

- le rattachement des communes de Cahuzac sur Adour, Goux et Cagnet à Riscle,
- le rattachement des communes de Fustérouau, Pouydraguin et Bouzon-Gellenave à Aignan
- la double sectorisation pour Termes d'Armagnac.

✧ Suite au retrait du poste d'enseignant au Paré et à la dissolution du regroupement scolaire, la commission propose au conseil communautaire de ne pas participer au nouveau regroupement scolaire qui sera créé à la rentrée 2017/2018.

✧ **RAM.** L'animatrice ayant démissionné depuis quelques mois, aucune candidature n'a été reçue depuis la publication du poste.

✧ **Secteur Jeunes.** En sommeil depuis septembre 2015 par manque de participation et d'animateur énergique, la CCAA a proposé à l'association « Pierre et Terre » d'assurer cette activité par délégation de service avant d'avoir consulté la commission sur ce projet.

✧ **ASLH** Les animateurs recrutés pour les vacances d'été devront être diplômés et résider sur le territoire de la communauté de communes.

② Voirie

Le fauchage pour notre secteur a été attribué à M. CAUZETTE Eric. Le premier passage s'effectuera début mai.

③ Office de Tourisme

Les deux bureaux (Aignan et Riscle) seront dorénavant rattachés au Pays Val d'Adour.

La réunion s'achève à 23 heures 30.

M. **BECARD** Nicolas

M. **BILLEPINTE** Thierry

Mme **CAMICAS** Anne-Marie

M. **DUCOURNAU** Marc

M. **FAUQUÉ** Olivier

Mme **GAYRIN** Laure

M. **GOMINON** Jean-Marc

M. **HARDUYA** Franck

M. **LABORDE** Patrick

M. **PAGES** Lilian

